

No 1 Séance du Conseil général du jeudi 26 novembre 2020 à 19 h 30, à l'aula du Centre des Deux Thielles

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge
2. Constitution du bureau provisoire (*art. 15 du Règlement organique*)

Présidente:	Mme	Marie-Claude Gross
Secrétaire:	M.	Vincent Jeanneret
Questeurs:	Mme	Adela Girard
	M.	Lucas Wenger
3. Appel
4. **Nomination du bureau du Conseil général**
 - Président(e)
 - 2 vice-président(e)s
 - Secrétaire
 - Secrétaire-adjoint(e)
 - 2 questeurs
5. **Nomination du Conseil communal (4 ans)**
5 membres
6. **Nomination des commissions:**
 - .1 Commission financière et de gestion (1 année)
7 membres du Conseil général
 - .2 Commission du feu (4 ans)
5 membres
 - .3 Commission de salubrité et de l'environnement (4 ans)
4 membres + directeur de police (président)
 - .4 Commission des agrégations et des naturalisations (4 ans)
5 membres du Conseil général
 - .5 Commission d'urbanisme et de police des constructions (4 ans)
5 membres + directeur de l'urbanisme (voix consultative)
 - .6 Commission des services industriels et des travaux publics (4 ans)
5 membres + chefs des SI et des TP (voix consultative)
 - .7 Commission de l'Energie (4 ans)
4 membres + 1 membre du Conseil communal
 - .8 Commission agricole et d'améliorations foncières (4 ans)
4 membres + directeur des domaines (voix consultative)
 - .9 Commission viticole (4 ans)
5 membres + directeur des domaines et commissaire viticole
7. **Nomination des délégués:**
 - .1 1 délégué(e) au Conseil intercommunal de l'EORÉN
 - .2 3 membres au Conseil de Fondation de la piscine
 - .3 3 délégués au Comité de gestion du Centre d'animation et de prévention (Le CAP)
 - .4 a) 5 délégués à l'Assemblée du Syndicat du télé-réseau de La Neuveville et environs
b) 1 délégué au comité
 - .5 5 délégués au Conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI)
8. **Remerciements**

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge

Mme Marie-Claude Gross déclare ouverte la séance de constitution du Conseil général et se présente brièvement. Elle est née à Neuchâtel où elle a effectué son parcours scolaire et professionnel. Elle habite au Landeron avec sa famille depuis 31 ans et au fil du temps, se sont tissés des liens d'amitié et un réel attachement pour cette région. Aujourd'hui, elle a le plaisir et l'honneur de présider le début de cette séance de constitution, en qualité de doyenne d'âge, statut qu'elle assume mais qui ne l'enchantent pas particulièrement. Elle est secondée par M. Vincent Jeanneret, le plus jeune Conseiller général de cette législature. Mme Marie-Claude Gross souhaite la bienvenue à tous les élus au sein du Conseil général du Landeron et se réjouit de collaborer ensemble pour le village. Ces élections se sont déroulées dans des conditions sanitaires exceptionnelles et les élus n'ont pas hésité à se mettre à disposition de la commune, en sachant préalablement que les enjeux seraient de taille vu les dégâts occasionnés à tous les niveaux par les restrictions pandémiques qui ont considérablement bouleversé la santé, l'économie et les vies personnelles et sociales de chacun. A l'heure actuelle, l'incertitude est toujours de mise et les prémices de la fin de la pandémie ne sont pas encore visibles. Cependant, il est temps de se mettre au travail, de « retrousser ses manches », de s'unir afin d'apporter des solutions aux nombreux défis qui attendent les conseillers généraux dans tous les domaines. Mme Marie-Claude Gross remercie chacun de son engagement et souhaite une législature constructive et enrichissante.

Elle donne lecture de l'arrêté de validation du 18 novembre 2020 pour l'élection au Conseil général de MM. Stéphane Perrenoud et Vincent Forster et l'arrêté de validation des résultats des élections communales des 25 et 26 octobre 2020.

2. Constitution du bureau provisoire

En application de l'art. 15 du Règlement organique :

Présidente:	Mme Marie-Claude Gross
Secrétaire:	M. Vincent Jeanneret
Questeurs:	Mme Adela Girard M. Lucas Wenger

3. Appel

Présents : Mmes et MM. Bottinelli-Frigerio Maura, Bourquin Silvia, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Cuendet Denis, Egger Jean-Claude, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Girard Adela, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Gütiger Nicole, Guye Olivier, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Jeanneret Vincent, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Mallet Gregory, Matthey Frédéric, Muriset Christian, Muriset Jessica, Muriset Stéphanie, Perrenoud Stéphane, Perret-Gentil Roland, Pétermann Jean Pascal, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, Sieber Monique, Spring Denis, Spring Roland, Wenger Lucas, Winz Fredy.

Excusé : MM. Bovet Stephan, Linder Thierry.

39 conseillers généraux présents, 2 excusés, majorité à 20.

4. Nomination du bureau du Conseil général

Sont élus tacitement:

Président:	M. Yves Jakob	UDC
Premier vice-président:	M. Thomas Froelicher	Socialiste

Deuxième vice-président:	M. Michael Jacot	PLR
Secrétaire:	Mme Anne-Lise Juan	Socialiste
Secrétaire-adjointe:	Mme Cindy Kohler	Canette
Questeur no. 1:	M. Thierry Jaquier	Canette
Questeur no. 2:	M. Jean Pascal Pétermann	PLR

Les membres du bureau provisoire se retirent pour laisser la place au bureau du Conseil général.

Bureau du Conseil général:

Président:	M. Yves Jakob	UDC
Secrétaire:	Mme Anne-Lise Juan	Socialiste
Questeurs:	M. Thierry Jaquier	Canette
	M. Jean Pascal Pétermann	PLR

5. Nomination du Conseil communal (4 ans) - 5 membres

Le président, M. Yves Jakob, souhaite, en son nom et au nom du bureau fraîchement élu, la bienvenue aux nouveaux collègues, ainsi qu'au nouveau parti des Vert'libéraux qui font leur entrée dans la vie politique du Landeron. Il tient également à remercier le bureau provisoire qui a ouvert et commencer cette séance de constitution pour la législature 2020-2024. Pour la troisième fois de sa vie politique, il a l'honneur de pouvoir exercer la fabuleuse et excitante fonction de Président du Conseil Général.

Il se présente brièvement pour celles et ceux qui ne me connaissent pas. Il est né à l'autre bout du lac, dans la belle ville de Bienne. Il y a passé son enfance et accompli toute sa scolarité obligatoire. En 1978, il a déménagé dans ce beau village de ce côté du lac. Il est marié et père de 2 enfants qui sont adultes. Il adore ce coin de terre et est fier d'y vivre. Dans le passé, il s'est engagé dans de belles aventures pour faire rayonner Le Landeron ; une des plus belles fût la Fête de Vendanges de Neuchâtel en 2011. Il a également passé des moments extraordinaires durant les camps de ski à Grimetz et où sa seule récompense était les sourires et les mercis des enfants. Parallèlement, il a beaucoup œuvré au sein d'une belle famille, celle du corps des sapeurs-pompiers et du centre de secours. Actuellement, il travaille comme enseignant dans le secteur du gros-œuvre à 100% au CPMB de Colombier.

Durant cette législature, les Conseillers généraux auront à prendre d'importantes décisions qui les engageront pour les années à venir. Certaines de ces décisions ne seront pas prises de gaieté de cœur et dès lors, les débats seront intenses, mais surtout passionnés en venant du fond de chacun d'entre eux avec ses convictions. Afin que les débats se déroulent sereinement, il tient à rappeler certains points importants du règlement organique ; règlement dont il encourage chacun à en prendre connaissance.

Fonction du président

- *Le président **dirige** les délibérations.*
- *Le président en fonction ne délibère pas. S'il désire faire, il se fait remplacer momentanément par le vice-président. (19/3)*
- *Le président reçoit toute la **correspondance** et en donne connaissance à la plus prochaine occasion (20).*
- *Tout membre du CG empêché d'assister à une séance **doit s'excuser** à l'avance auprès du président. (22)*

Comportement lors du Conseil général :

- Les orateurs ne doivent **adresser la parole qu'au président ou à l'assemblée;**
- Ils doivent **éviter toute personnalité.**
- Toute **discussion entre membres** de l'assemblée est **interdite**. Il en est de même de tout **signe** d'approbation ou de désapprobation.
- Si l'objet en discussion concerne en particulier un membre du CG, celui-ci **se retire** pendant la discussion et la votation.

En complément de ces principaux points du règlement, M. Yves Jakob demande à tous les membres du Conseil général de mettre leur natel sous mode avion, au minimum sous silence. Par ces rappels, il souhaite que durant ces séances, chaque respecte ces principes pour pouvoir délibérer sereinement durant les futurs débats. D'importantes décisions devront également être prises dans les syndicats donc les Conseillers font partie, c'est pourquoi les représentants qui seront élus, doivent rapporter les propositions et/ou les décisions dans leurs groupes respectifs afin que chacun en soit informé et puisse en discuter durant les séances de groupe.

Arrivé à la fin de son discours, M. Yves Jakob remercie l'assemblée de son attention.

Avant d'aborder les points suivants de l'ordre du jour, il indique le déroulement de la suite de la séance en fonction des directives COVID en vigueur. Pour éviter les risques inutiles de contaminations, de passage des micros ou autres et de mouvement dans la salle, le président va procéder de la manière suivante :

- Les conseils, commissions et syndicats comprenant la liste des candidats et leurs partis seront projeté au beamer selon l'ordre du jour.
- Dans un premier temps, il mentionnera les conseils, commissions ou syndicats pour lesquels leurs membres seront élus ou nommés.
- Ensuite, il indiquera les noms et le parti de personnes proposées.
- Ensuite, il demandera si cela est conforme.
- Et pour finir, il procèdera à la nomination en bloc pour la commission.

Le président, M. Yves Jakob, annonce la nomination du Conseil communal pour une durée de 4 ans:

Mme Nadine Schouller	PLR
M. Frédéric Matthey-Doret	PLR
Mme Maura Bottinelli-Frigerio	Socialiste
M. Jean-Claude Egger	Canette
M. Roland Spring	Canette

6. Nomination des commissions

6.1 Commission financière et de gestion (1 année) - 7 membres du Conseil général

Mme Monique SIEBER	PLR
M. Michael JACOT	PLR
Mme Gilliane BÜRLI	PS
M. Jacques SAVOY	Canette
Mme Nicole GÜTIGER	Canette
M. Lucas WENGER	UDC
Mme Jessica MURISSET	PVL

6.2 Commission du feu (4 ans) - 5 membres

M. Fabrizio GUIZZARDI	PLR
M. André PIN	PS
M. Dino CASTAGNOLI	Canette
M. Thierry JAQUIER	Canette
Mme Claire-Anne FRII RYSER	UDC

6.3 Commission de salubrité et de l'environnement (4 ans) - 4 membres + directeur de police (président)

M. Jean-Marc JEANNERET	PLR
Mme Anne-Lise JUAN	PS
Mme Erna PINARD	Canette
M. Stephan BOVET	UDC

Le directeur de police assumera la présidence de la commission.

6.4 Commission des agrégations et des naturalisations (4 ans) - 5 membres du Conseil général

Mme Silvia BOURQUIN	PLR
M. Vincent JEANNERET	PLR
Mme Adela GIRARD	PS
Mme Cindy KOHLER	Canette
Mme Stéphanie MURISSET	Canette

6.5 Commission d'urbanisme et de police des constructions (4 ans) - 5 membres + directeur de l'urbanisme (voix consultative)

Mme Marie-Claude GROSS	PLR
M. Antonio PELUSO	PLR
M. Thomas FROELICHER	PS
M. Ugo KÜHNI	Canette
M. Christian MURISSET	Canette

6.6 Commission des services industriels et des travaux publics (4 ans) - 5 membres + chefs des SI et des TP (voix consultative)

M. Denis SPRING	PLR
M. Pierre DE MARCELLIS	PS
M. Jean-Philippe SENN	Canette
M. Julien ALLEMAND	Canette
M. Reto GABRIEL	UDC

6.7 Commission de l'Energie (4 ans) - 5 membres + chef/fe des SI

M. Michael JACOT	PLR
M. Peter HOFES	PS
M. Olivier GUYE	Canette
M. Stephan BOVET	UDC
M. Vincent FORSTER	PVL

6.8 Commission agricole et d'améliorations foncières (4 ans) - 5 membres + directeur des domaines (voix consultative)

M. Serge FANKHAUSER	PLR
M. Peter HOFES	PS
M. Christian MURISSET	Canette

M. Bernhard WENGER	UDC
M. Stéphane PERRENOUD	PVL

6.9 Commission viticole (4 ans) - 5 membres + directeur des domaines et commissaire viticole

Mme Madeleine HINKEL	PLR
M. Jacques DEVENOGES	PS
M. Gregory MALLET	Canette
Mme Gisèle PAUCHARD	Canette
Mme Claire Anne FRIL RYSER	UDC

7. Nomination des délégués

7.1 1 délégué(e) au Conseil intercommunal de l'EORÉN

M. Jacques SAVOY	Canette
------------------	---------

7.2 3 membres au Conseil de Fondation de la piscine

M. Jean-Pascal PETERMANN	PLR
Mme Cindy KOHLER	Canette
M. Gregory MALLET	Canette

7.3 2 délégués au Comité de gestion du Centre d'animation et de prévention (Le CAP)

M. Thierry LINDER	Canette
M. Cédric CAILLET	Canette

7.4 5 délégués au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN)

M. Jean-Pascal PETERMANN	PLR
Mme Gilliane BÜRLI	PS
M. Cédric GREMAUD	Canette
M. Jean-Philippe SENN	Canette
M. Yves JAKOB	UDC

7.5 a) 9 délégués à au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès, La Neuveville et Nods (SIEL)

M. Jean-Marc JEANNERET	PLR
M. Christophe VOIROL	PLR
Mme Françoise RUIZ	PS
M. Jacques DEVENOGES	PS
M. Cédric GREMAUD	Canette
M. Roland PERRET-GENTIL	Canette
M. François CHÉTELAT	Canette
M. Stephan BOVET	UDC
M. Stéphane PERRENOUD	PVL

b) Désignation du/de la candidat/e pour le Comité du SIEL

M. Yves JAKOB	UDC
---------------	-----

Le président rappelle à tous les commissaires qu'ils ont l'obligation de se présenter aux séances de constitution des commissions qui auront lieu les 8 et 9 décembre prochains. Ils seront convoqués personnellement.

8. Remerciements

Le président, M. Yves Jakob, relève que ce point de l'ordre du jour devenu caduc par respect des mesures sanitaires, sera ajouté à l'ordre du jour du prochain Conseil agendé au mois de février 2021.

Avant de clôturer la séance, M. Yves Jakob l'honneur de distribuer à chaque conseillère générale une rose, ainsi qu'à Mesdames Muriset et Catalano et à Mesdames Schouller et Bottinelli-Frigerio un bouquet de fleurs pour leur élection au Conseil communal.

Le président clôt la séance à 20 h 00.

Le président :

Yves Jakob

La secrétaire:

Anne-Lise Juan